VILLE DE
LA VERRIÈRE

L'aide à domicile

Vous êtes âgé de 60 ans pour l'aide à domicile, de 60 ans et/ou en situation de handicap pour la télé-assistance, ces dispositifs vous aident à rester autonome dans votre logement. Les financements peuvent être multiples, n'hésitez pas à contacter le Centre Communal d'Action Sociale qui vous conseillera et instruira vos demandes.

L'aide à domicile intervient pour les tâches ménagères qui vous deviennent pénibles à accomplir : entretien du logement, linge, aide aux courses, préparation des repas, sorties etc.

Infos pratiques

Une prise en charge financière partielle ou totale peut être octroyée par l'un de ces organismes. Des associations interviennent également dans ce domaine.

Contact

Service social (CCAS)
avenue des Noës
Mairie de La Verrière
Tél. 01 30 13 87 64

actionsociale@mairie-laverriere.fr